

CODEX ALIMENTARIUS COMMISSION



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2017/80-CF
Septembre 2017

AUX	Points de contact du Codex Point de contact des organisations internationales ayant le statut d'observateur du Codex
DU	Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
OBJET	Demande d'observations sur la liste des contaminants et des substances toxiques d'origine naturelle présents dans les aliments à évaluer en priorité par le JECFA
DATE LIMITE	15 janvier 2018
OBSERVATIONS	Secrétariat du Codex Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires Commission du Codex Alimentarius Courriel: codex@fao.org

GÉNÉRALITÉS

1. La liste des contaminants et des substances toxiques d'origine naturelle présents dans les aliments à évaluer en priorité par le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) a été approuvée par le Comité du Codex sur les Contaminants dans les aliments tel qu'indiqué dans le paragraphe 149 et présenté dans l'Annexe XII du REP17/CF (joint en l'Annexe I à des fins pratiques)¹. La soumission de commentaires et/ou informations est requise comme suit:
 - Observations sur les substances qui sont déjà incluses dans la liste prioritaire (les renseignements sur la disponibilité des données de ces substances devraient également être proposés le cas échéant); et/ou
 - Désignation des nouvelles substances pour la liste prioritaire (les renseignements sur les détails des nouvelles substances et le délai attendu pour la disponibilité des données devraient aussi être soumis).Pour le deuxième point ci-dessus, il est demandé de remplir le formulaire comme présenté dans l'Annexe II de cette CL.

DEMANDE D'OBSERVATIONS

2. Les membres du Codex qui désirent émettre des observations et informations sur la liste des contaminants et des substances toxiques d'origine naturelle présents dans les aliments à évaluer en priorité par le JECFA soit pour (a) mettre à jour la liste prioritaire approuvée par CCCF11 ou (b) proposer de nouvelles substances à inclure dans la liste prioritaire sont invités à le faire par écrit, **par courrier électronique** (fichier Word pour faciliter la compilation des observations), à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard avant le 15 janvier 2018.**
3. Les membres du Codex souhaitant désigner de nouvelles substances à inclure dans la liste des priorités sont priés de soumettre leurs propositions suivant le modèle fourni dans l'Annexe II.

¹ Les documents du CCCF (y compris les rapports, les normes et les textes apparentés) sont disponibles sur le site Web du Codex à: <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/committee-detail/fr/?committee=CCCF>

ANNEXE I

LISTE PRIORITAIRE DES CONTAMINANTS ET DES SUBSTANCES TOXIQUES NATURELLEMENT PRÉSENTES PROPOSÉS POUR ÉVALUATION PAR LE JECFA

Contaminants et substances toxiques naturellement présentes	Contexte et réponse(s) à fournir	Disponibilité des données (date, type)	Proposé par
Dioxines ¹	Évaluation complète (évaluation toxicologique et évaluation de l'exposition) pour actualiser l'évaluation JECFA de 2001 et incorporer les données sur les effets développementaux à partir de l'exposition in utero.	Évaluation de l'EFSA disponible à l'été 2017/début 2018 Canada: données d'occurrence sur les aliments d'origine animale .	Canada
Arsenic inorganique	Évaluation JECFA de 2011 fondée sur les effets du cancer. Cette évaluation ciblerait les effets non cancéreux (neurodéveloppementaux, immunologiques et cardiovasculaires) et pourrait renseigner sur les besoins futurs en matière de gestion des risques. NOTE : doit être placée dans le contexte de l'évaluation des risques de cancer.	États-Unis: données d'occurrence sur le riz et les produits à base de riz et non à base de riz; évaluation des risques de 2016; niveau d'intervention préliminaire de 2016 pour l'arsenic inorganique dans le riz États-Unis : une étude sur le comportement des rongeurs a été proposée Brésil : données d'occurrence dans le riz ; As total dans la volaille et le porc Japon et Chine : données d'occurrence dans le riz et les produits à base de riz (déjà soumis à GEMS/Aliments) Nouvelle-Zélande : étude de l'alimentation totale ; riz et ses produits. Inde : données d'occurrence dans le riz	États-Unis d'Amérique USA
Scopolétine	Évaluation complète (évaluation toxicologique et évaluation de l'exposition) dans le jus de noni fermenté	Le CCNASWP travaille toujours sur la norme pour le jus de noni et la disponibilité de données États-Unis : examen rapide sur la base des écrits, données limitées pour calculer HBGV	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique du Sud-Ouest (CCNASWP)

Contaminants et substances toxiques naturellement présentes	Contexte et réponse(s) à fournir	Disponibilité des données (date, type)	Proposé par
Alkaloïdes de l'ergot ²	Évaluation complète (évaluation toxicologique et évaluation de l'exposition)	Rapport de l'EFSA (2012) UE: données d'occurrence (collecte); évaluation de l'exposition aux alcaloïdes de l'ergot Canada: informations sur l'occurrence (données spécifiques de produits, à savoir normes de classement)	UE ; Canada
Ciguatoxines ³	Évaluation complète (évaluation toxicologique et évaluation de l'exposition), y compris la répartition géographique et le taux de maladies ; congénères ; méthodes de détection	Inde (CRD37) UE : Projet Eurocigua, RASFF EFSA (2010) États-Unis : données d'occurrence (gestion des épidémies) Australie : données pathologiques	CCCF
Trichothécènes (T2 et HT2)	Actualisation de l'évaluation des risques, y compris l'évaluation des risques (T2, HT2, DAS)	<i>À confirmer</i>	83 ^e JECFA, recommandation soutenue par le CCCF11.

¹Faible priorité: l'évaluation du JECFA s'appuiera sur les travaux actuels d'évaluation nationale et régionale des dioxines.

²L'ergot est mentionné dans le chapitre qualité, suggestion de l'intégrer dans la NGCTPHA.

³Propositions émanant du CCCF, à sa onzième session, concernant de nouveaux contaminants et substances toxiques naturellement présentes pour la liste prioritaire du JECFA.

ANNEXE II**NOMINATION DE NOUVELLES SUBSTANCES DANS LA LISTE PRIORITAIRE DES CONTAMINANTS ET DES SUBSTANCES TOXIQUES NATURELLEMENT PRÉSENTES À ÉVALUER PAR LE JECFA****1. Information générale**

- 1) Proposition pour inclusion soumise par:
- 2) Nom du composé; nom(s) chimique(s):
- 3) Identification des données (supplémentaires) (toxicologie, métabolisme, occurrence, consommation alimentaire) qui pourraient être fournies au JECFA:
- 4) Liste des pays où les données de surveillance sont susceptibles d'être disponibles, et si possible donner le nom de la personne à contacter pour obtenir ces données, y compris l'information sur le contrôle de la qualité des données.
- 5) Calendrier pour la disponibilité des données:

2. Information détaillée

- 1) L'occurrence dans les produits aura-t-elle ou non le potentiel de créer des problèmes de santé publique et/ou commerciaux;
- 2) Les produits qui contiennent le composé font-ils ou non l'objet d'un commerce international et représentent-ils ou non une part significative du régime alimentaire; et,
- 3) L'engagement à préparer un dossier (aussi complet que possible) qui sera disponible pour évaluation par le JECFA.
- 4) La justification et l'information pertinente sur les critères régissant l'établissement des priorités suivants²
 - Protection du consommateur du point de vue de la santé et prévention contre des pratiques commerciales déloyales;
 - Conformité au mandat du CCCF;
 - Conformité au mandat du JECFA;
 - Conformité au Plan stratégique de la Commission du Codex Alimentarius, à ses programmes de travail correspondants et à ses critères régissant l'établissement des priorités des travaux;
 - La qualité, la quantité, l'adéquation, et la disponibilité des données nécessaires pour procéder à l'évaluation des risques, y compris des données en provenance des pays en développement;
 - La possibilité de terminer les travaux dans des délais raisonnables;
 - La diversité des législations nationales et tout obstacle apparent au commerce international;
 - L'impact sur le commerce international (à savoir l'importance du problème dans le commerce international);
 - Les besoins et les préoccupations des pays en développement; et,
 - Les travaux déjà entrepris par d'autres organisations internationales.

² Section 3, par.10 des Principes d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (voir le Manuel de Procédure de la Commission du Codex Alimentarius, Vingt-cinquième édition, disponible en ligne à <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/procedures-strategies/procedural-manual/en/>).